

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} AVRIL 2025 A 19 H 30

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Quorum : 10

Membres présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Nicolas DEMOLY, excusé, pouvoir à M. David BOILLIN ; M. Michel DARTEVEL, excusé, pouvoir à M. Christophe FAIVRE-PIERRET ; Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT

Membres absents : Mme Christina MARCHAND

Président de la séance : M. Maxime GROSHENRY

Secrétaire : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Christophe FAIVRE-PIERRET pour remplir les fonctions de secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Décisions du Maire : Compte-rendu des décisions prises
- 2) Budget – Approbation CFU 2024 :
 - Budget Commune
 - Budget Bois
 - Budget Assainissement
 - Budget Lotissement Sous Charmont
 - Budget Lotissement La Louvière
- 3) Budget – Affectation du résultat :
 - Budget Commune (et Assainissement)
 - Budget Bois
- 4) Budget – Vote des taxes 2025
- 5) Budget – Provisions pour risques et admission en non-valeur : Budget Commune
- 6) Budget – Compte 623 : Publicité, publications, relations publiques
- 7) Budget – Vote Budget Primitif 2025 :
 - Budget Commune
 - Budget Bois
 - Budget Lotissement Sous Charmont
 - Budget Lotissement La Louvière
- 8) Atelier Municipal – Marchés :
 - Aménagements extérieurs
- 9) Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2025 est approuvé à la majorité.

Le Maire propose de rattacher le point suivant à l'ordre du jour :

- **Terrain – Acquisition suite alignement parcelle 250 AB 32 – HOLVEG Laurent et SERGENT Isabelle**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire ces points à l'ordre du jour.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal : aucune décision n'a été prise depuis la dernière réunion de Conseil Municipal.

BUDGET - APPROBATIONS DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- ✓ Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget Commune ;
- ✓ Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Commune ;
- ✓ Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- ✓ Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- ✓ Considérant les éléments susvisés ;

❖ BUDGET COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Budget Commune
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Budget Assainissement
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ BUDGET BOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Budget Bois
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ BUDGET LOTISSEMENT SOUS CHARMONT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Budget Lotissement Sous Charmont
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ BUDGET LOTISSEMENT LA LOUVIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Budget Lotissement La Louvière
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BUDGET - AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE (ET ASSAINISSEMENT)
--

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2025, le compétence Assainissement a été transférée à la Communauté de Commune Loue Lison et que, à la suite de ce transfert, le résultat du budget assainissement 2024 doit être intégré au résultat du budget communal 2024.

Résultat budget Assainissement :

ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
EXPLOITATION 2024	215 051,24 €	143 250,00 €	-71 801,24 €
INVESTISSEMENT 2024	157 990,86 €	73 013,84 €	-84 977,02 €
Report Exploitation 2023		163 852,16 €	
Report Investissement 2023	1 726,98 €		
TOTAL	374 769,08 €	380 116,00 €	5 346,92 €

RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
EXPLOITATION	215 051,24 €	307 102,16 €	92 050,92 €
INVESTISSEMENT	159 717,84 €	73 013,84 €	-86 704,00 €
TOTAL	374 769,08 €	380 116,00 €	5 346,92 €

Résultat budget Commune (avec résultat du budget assainissement) :

COMMUNE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT 2024	1 004 066,49 €	1 128 921,88 €	124 855,39 €
INVESTISSEMENT 2024	473 311,66 €	650 830,45 €	177 518,79 €
Report Fonctionnement 2023		660 089,43 €	
Report Investissement 2023	362 787,80 €		
Report M49 Exploitation 2024		92 050,92 €	
Report M49 Investissement 2024	86 704,00 €		
TOTAL	1 926 869,95 €	2 531 892,68 €	605 022,73 €

RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 004 066,49 €	1 881 062,23 €	876 995,74 €
INVESTISSEMENT	922 803,46 €	650 830,45 €	-271 973,01 €
TOTAL	1 926 869,95 €	2 531 892,68 €	605 022,73 €

Après l’approbation des Comptes Financiers Unique (CFU) 2024 du budget communal et du budget assainissement par le Conseil Municipal, le Maire propose au Conseil Municipal l’affectation des résultats sur le Budget Primitif 2025 – budget commune - de la façon suivante :

- ✓ Compte 002 (R.F.) : 605 022.73 €
- ✓ Compte 001 (D.I.) : 271 973.01 €
- ✓ Compte 1068 (R.I.) : 271 973.01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l’unanimité ces propositions.

BUDGET - AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET BOIS

Après l’approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 par le Conseil Municipal, le Maire propose au Conseil Municipal l’affectation des résultats sur le Budget Primitif 2025 – budget bois - de la façon suivante :

- ✓ Compte 002 (R.F.) : 125 987.61 €
- ✓ Compte 001 (D.I.) : 3 750.26 €
- ✓ Compte 1068 (R.I.) : 3 750.26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l’unanimité ces propositions.

BUDGET - VOTE DES TAXES 2025 (IMPOTS DIRECTS LOCAUX)

Monsieur le Maire présente l’état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d’équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d’habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l’habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Compte-tenu des travaux d’investissement engagés par la commune, le Maire propose une augmentation des taux de 3 %.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l’année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.30 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.13 %
- Taxe d’habitation : 19.45 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

BUDGET – PROVISIONS POUR RISQUES – BUDGET COMMUNE

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux (art. R 2321-2 du CGCT) :

- La provision pour contentieux : « dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. »

- La provision dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce : s'appliquent aux garanties d'emprunts, aux prêts et créances, avances de trésorerie ou participations en capital à un organisme faisant l'objet d'une telle procédure.

- La Provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable public, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M14, la commune peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Vu la proposition d'inscrire au budget primitif 2025 - budget communal – les provisions pour risques ci-dessous :

Au compte 681 (Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants) : 10 000 €

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2025, le risque est estimé à environ 10 000 €.

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2025 – budget communal – les provisions semi-budgétaires telles que détaillées ci-dessous :

- Compte 681 (Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant) : 10 000 €

BUDGET – ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET COMMUNE

Aucune admission en non-valeur n'a été prévue au Budget Primitif 2025 de la Commune.

BUDGET – COMPTE 623 – PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES

Le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques. Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 623 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations, tels que, par exemple réception de personnalités, repas lors de réunions de travail et de chantiers...
- Les buffets, boissons
- Les fleurs, bouquets, médailles, coupes et présents offert à l'occasion de divers événements et notamment lors de naissance, mariages, décès, départ à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles, associatives.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- Les manifestations et interventions sportives, culturelles, associatives.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la prise en charge des dépenses citées ci-dessus au compte 623 pour un montant prévisionnel de 20 000.00 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET COMMUNE

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et soumet au Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2025 – budget communal – qui présente la vue générale suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
11	Charges à caractère général	261 000.00
12	Charges de personnel	215 000,00
14	Atténuations de produits	25 289,00
023	Virement à la section d'investissement	510 000.00
042	Opération d'ordre	59 635.80
65	Autres charges de gestion courante	527 100.00
66	Charges financières	11 000.00
67	Charges exceptionnelles	5 000.00
68	Dotations aux provisions	10 000,00
	TOTAL	1 624 024.80

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
002	Excédent année antérieure	271 973.01
013	Atténuation de charges	10 000.00
70	Produits des services	59 162.84
73	Impôts et taxes	93 900.00
731	Fiscalité locale	573 523.00
74	Dotations et participations	326 000.00
75	Autres produits de gestion courante	140 000.00
77	Produits exceptionnels	0.00
78	Reprises sur provisions	0.00
	TOTAL	1 807 608.57

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
001	Solde d'exécution	271 973.01
16	Remboursement d'emprunts	136 500.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000.00
204	Subventions d'équipement versées	16 000.00
21	Immobilisations corporelles	994 135.80
23	Immobilisations en cours	0.00
27	Autres immobilisations financières	53 000.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	1 501 608.81

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
021	Virement de la section fonctionnement	510 000.00
001	Solde d'exécution	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	59 635.80
1068	Dotations fonds divers	271 973.01
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	65 000.00
13	Subventions d'investissement	225 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés	370 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	1 501 608.81

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif – budget communal – pour l'année 2025 à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET BOIS

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et soumet au Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2025 – budget bois qui présente la vue générale suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
11	Charges à caractère général	90 500.00
12	Charges de personnel	0,00
14	Atténuations de produits	0,00
023	Virement à la section d'investissement	19 100.00
042	Opération d'ordre	0.00
65	Autres charges de gestion courante	70 000.00
66	Charges financières	400.00
67	Charges exceptionnelles	0,00
TOTAL		180 000.00

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
002	Excédent année antérieure	125 987.61
013	Atténuation de charges	0.00
70	Produits des services	85 000.00
73	Impôts et taxes	0.00
74	Dotations et participations	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00
TOTAL		210 987.61

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
001	Solde d'exécution	3 750.26
16	Remboursement d'emprunts	4 100.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	15 000.00
23	Immobilisations en cours	0.00
020	Dépenses imprévues (Invest)	0.00
041	Opérations patrimoniales	
TOTAL		22 850.26

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
021	Virement de la section fonctionnement	19 100.00
001	Solde d'exécution	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00
1068	Dotations fonds divers	3 750.26
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00
041	Opérations patrimoniales	
TOTAL		22 850.26

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif – budget bois pour l’année 2025 à l’unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET LOTISSEMENT LA LOUVIERE

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et soumet au Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2025 – budget lotissement La Louvière qui présente la vue générale suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
11	Charges à caractère général	27 000,00
12	Charges de personnel	0,00
14	Atténuations de produits	0,00
023	Virement à la section d’investissement	0,00
042	Opération d’ordre	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
	TOTAL	27 000,00

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
002	Excédent année antérieure	0,00
013	Atténuation de charges	0,00
042	Opérations d’ordre	27 000,00
70	Produits des services	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
	TOTAL	27 000,00

SECTION D’INVESTISSEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
001	Solde d’exécution	0,00
16	Remboursement d’emprunts	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
020	Dépenses imprévues (Invest)	0,00
040	Opérations d’ordre	27 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL	27 000,00

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
021	Virement de la section fonctionnement	0.00
001	Solde d'exécution	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00
1068	Dotations fonds divers	0.00
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	27 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	27 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif – budget lotissement La Louvière pour l'année 2025 à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET LOTISSEMENT SOUS CHARMONT

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et soumet au Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2025 – budget Lotissement Sous Charmont qui présente la vue générale suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
11	Charges à caractère général	25 300,00
12	Charges de personnel	0,00
14	Atténuations de produits	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0.00
042	Opération d'ordre	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00
66	Charges financières	0.00
	TOTAL	25 300.00

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
002	Excédent année antérieure	0.00
013	Atténuation de charges	0.00
042	Opérations d'ordre	25 300.00
70	Produits des services	0,00
73	Impôts et taxes	0.00
74	Dotations et participations	0.00
	TOTAL	25 300.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
001	Solde d'exécution	0.00
010	Stocks	0.00
16	Remboursement d'emprunts	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00
020	Dépenses imprévues (Invest)	0.00
040	Opérations d'ordre	25 300.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	25 300.00

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
021	Virement de la section fonctionnement	0.00
001	Solde d'exécution	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00
1068	Dotations fonds divers	0.00
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	25 300.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	25 300.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif – budget Lotissement Sous Charmont pour l'année 2025 à l'unanimité.

ATELIER MUNICIPAL - MARCHES

➤ Aménagements extérieurs

Le Maire informe le Conseil Municipal, que pour ce point, il n'a pas reçu toutes les informations nécessaires afin d'établir ce nouveau marché.

Ce point est donc reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

TERRAIN – ACQUISITION SUITE ALIGNEMENT PARCELLE 250 AB 32 – HOLVEG LAURENT ET SERGENT ISABELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un plan de division foncière a été établi pour la parcelle 250 AB 32 acquise par M. Laurent HOLVEG et Mme Isabelle SERGENT.

Il rappelle également la délibération 2020-07-11 du 10 juillet 2020 fixant le tarif des délaissés à rétrocéder aux riverains et des terrains frappés d'alignement (40 € / m² sur le village de Tarcenay et 30 € / m² sur le village de Foucherans).

Il indique que le cabinet de géomètre expert KURY a établi un plan de division foncière en tenant compte du plan d'alignement établi par l'ancienne commune de Foucherans et de ce fait, une parcelle d'une surface de 16 m² correspondant au délaissé d'alignement doit être achetée par la commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'acheter cette parcelle d'une surface de 16 m² au prix de 30 € / m² auquel s'ajoutera des frais de géomètre,
- De valider le plan de division foncière établi par le géomètre,
- De l'autoriser à signer tout acte se référant à cet achat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Horaires secrétariat de mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du mardi 22 avril 2025, les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie évoluent à Tarcenay, mais restent inchangés à Foucherans.

Les horaires sont donc :

- ✓ A Foucherans :
 - Lundi : de 10 H 00 à 11 H 30
 - Jeudi : de 16 H 30 à 18 H 00
- ✓ A Tarcenay :
 - Lundi : de 16 H 30 à 18 H 00
 - Mercredi : de 8 H 30 à 11 H 30
 - Jeudi : de 13 H 30 à 16 H 00
 - Samedi : de 8 H 30 à 11 H 00

Le Maire rappelle les horaires de l'Agence Postale Communale :

- Du mardi au samedi : de 8 H 30 à 11 H 30

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

N° des délibérations prises au cours de cette séance	Objet de la délibération	Résultat du vote
2025-04-01	Budget – Approbation CFU 2024 - Commune	Unanimité
2025-04-02	Budget – Approbation CFU 2024 - Bois	Unanimité
2025-04-03	Budget – Approbation CFU 2024 - Assainissement	Unanimité
2025-04-04	Budget – Approbation CFU 2024 – Lotissement Sous Charmont	Unanimité
2025-04-05	Budget – Approbation CFU 2024 – Lotissement La Louvière	Unanimité
2025-04-06	Budget – Affectation résultat - Bois	Unanimité
2025-04-07	Budget – Affectation résultat - Commune	Unanimité
2025-04-08	Budget – Vote des taxes 2025 (Impôts Directs Locaux)	Unanimité
2025-04-09	Budget – Compte 623 : Publicité, publications, relations publiques	Unanimité

2025-04-10	Budget – Provisions pour risques - Commune	Unanimité
2025-04-11	Budget – Vote du BP 2025 - Commune	Unanimité
2025-04-12	Budget – Vote du BP 2025 - Bois	Unanimité
2025-04-13	Budget – Vote du BP 2025 – Lotissement Sous Charmont	Unanimité
2025-04-14	Budget – Vote du BP 2025 – Lotissement La Louvière	Unanimité
2025-04-15	Terrain – Acquisition suite alignement parcelle 250 AB 32 – HOLVEG Laurent et SERGENT Isabelle	Unanimité

SIGNATURES

M. Maxime GROSHENRY,
Maire

M. Christophe FAIVRE-PIERRET,
Secrétaire de séance